

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 avril 2018**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire suppléant.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Paul Lepage, maire

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

52-18**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 5 mars 2018.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	855.89
Remise Provinciale	2 277.85
Administration	1 843.12
Conciergerie	128.91
Responsable patinoire	544.10
Coordonnateur en loisir	2 525.93
Eau potable	815.01
Eau usée	21.45
Égout	42.90
Inspecteur municipal	579.09
Voirie	686.32
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien éclairage de rue	580.33
Contrat enlèvement de la neige (4/6)	19 421.64
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (3/12)	1 868.50
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	357.33
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	659.52

Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1 883.05
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	562.61
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	723.78
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	955.62
Électricité (garage, 270 route 132)	2 305.83
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	37.70
Téléphone (centre)	75.16
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	393.51
Téléphone (cellulaire)	93.22
Fond d'information du territoire	12.00
Essence, huile et diesel	76.00
Frais de postes (journal)	61.23
Frais de postes (timbres)	293.19
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	62.92
Frais publication appel d'offres TECQ, AIRRL	240.14
Analyse eau potable et eau usée	350.67
Frais de postes (loisir intermunicipal)	123.74
Papeterie et fourniture de bureau	183.62
Vérification comptable année 2017	5 288.85
Contrat de service photocopieur	552.74
Quote-part MRC 2018	40 685.20
Plâtrage et peinture grande salle centre municipal	14 176.42
Éclairage et chauffage grande salle centre municipal	15 734.70
Article de quincaillerie, calcium à glace, piles, clé	9.50
Inspection et remplacement extincteur	710.47
Rénovation grande salle centre municipal	28 962.96
Mise à jour sonde oxygène dissout eau usée	201.21
Achat table pliante petite salle centre municipal	718.07
Mise à jour site internet (janvier à mars)	75.00
Réparation poignée porte centre sportif	110.00
Étude géotechnique projet AIRRL 2017-446	7 979.27
Ordinateur - Achat regroupé loisir intermunicipal	632.35
Don - Fondation Centre matapédien No 38.18	100.00
Don - Salon des mots Sayabec No 39.18	200.00
Don - Polyvalente Sayabec Gratificats No 41.18	75.00
	157 853.62

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

53-18

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

54-18 **DIVULGATION CONTRIBUTION ÉLECTORAL**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt de la section 2 du rapport DGE-1038 sur la divulgation de contribution financière de tous les candidats postulants, élus ou non, lors de l'élection municipale du 5 novembre 2017.

Maire

55-18 **FORMATION SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des frais pour la formation en sécurité civile, au montant de 230\$ par personne et pour un maximum de 8 personnes.

Maire

56-18 **ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION**
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2018.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

57-18**ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE****Site de Les Constructions Jalbert & Pelletier**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2018.

Cette entente consiste à un partage de 70% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire
58-18**ENTRETIEN VÉHICULE ET ÉQUIPEMENT VOIRIE**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à faire effectuer la vérification mécanique annuelle demandée par la SAAQ, du camion de voirie par un vérificateur attitré et l'entretien de début de saison des autres véhicules et équipements de la voirie.

Maire
59-18**ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le nettoyage par balai mécanique des rues, le lignage des rues et des bandes piétonnières, l'installation de balises sur la rue Principale, le nivelage des routes non pavées, l'épandage d'abat-poussière et les réparations de la chaussée endommagée par le dégel.

Maire

60-18 **TRAVAUX ENTRETIEN VÉLOROUTE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les employés de la Véloroute Desjardins de La Matapédia à exécuter des travaux d'entretien sur son parcours compris sur son territoire, soit :

1. la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la rue Principale et dans le futur parc intergénérationnel;
2. le traçage de symboles de vélo à la peinture blanche, pour indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la rue Principale;
3. la pose puis l'enlèvement de balises en bordure de la rue Principale.

Maire

61-18 **EMPLOYÉ DE VOIRIE PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'embauche du personnel nécessaire pour la voirie pour la période estivale, au taux horaire de 14,86\$ pour le journalier permanent (40 h/semaine) et au taux horaire de 12,69\$ pour le journalier occasionnel.

Maire

62-18 **ENTRETIEN RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à faire les travaux d'entretien sur le réseau d'aqueduc, les bornes d'incendie, le nettoyage du réservoir d'eau potable, l'entretien des pompe/suppresseur à l'eau potable et usée, ainsi que la calibration des débitmètres.

Maire

63-18 **ENTRETIEN RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'embauche, au besoin, d'une aide spécialisée sur l'entretien de réseau aqueduc et d'égout au taux horaire de 16,00\$ et à 0,37\$/km pour le déplacement.

Maire

64-18 **AVIS DE CONVOCATION**

Avis spécial est donné par Monsieur Patrick Fillion, maire suppléant qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue le **lundi 9 avril à 19h00**, au 120 rue Principale pour l'acceptation de l'appel d'offres pour les travaux de vidange des boues de l'étang aéré du bassin d'épuration.

Maire

65-18 **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse refuse de déléguer à la MRC de La Matapédia, sa compétence municipale à pourvoir à la vidange des fosses septiques des résidences isolées (article 13, règlement Q2, R22).

Maire

66-18 **RAPPORT FINANCIER 2017 OMH**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du rapport financier de l'Office municipal de l'habitation de Saint-Moïse pour l'année 2017 et autorise le paiement de l'ajustement 2017 au montant de 1658,29\$.

Maire

67-18 **BUDGET OMH 2018 RÉVISÉ**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à 5404,00\$ au lieu de 4782,00\$.

Maire

68-18 **COTISATION VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2018 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, au montant de 63,00\$.

Maire

69-18 **ADHÉSION URLS**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adhère à l'Unité Régionale de Loisirs et de Sport du Bas-St-Laurent (URLS) comme membre au coût de 100\$ pour l'année 2018.

Maire

70-18 **ACHAT REGROUPÉ LOISIR INTERMUNIICPAL**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse approuve l'achat d'un chapiteau 20 pieds par 30 pieds, au montant de 9767,13\$, dans le cadre de l'entente d'achat regroupé en loisir intermunicipal avec les municipalités de Saint-Damase et Saint-Noël.

Maire

71-18**APPUI****Demande adressée au Gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies**

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la «Politique réglementaire de télécom» (réf : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes ou sans-fils mobiles;

ATTENDU que la «Politique réglementaire de télécom» et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse demande au Gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

Maire

72-18

APPUI

Demande adressée au Gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse :

- Demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.
- Demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes d'aide financière même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

Maire

73-18

APPUI

Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonie cellulaire pour les projets municipaux

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse demande à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10% de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500\$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

Maire

DEMANDE DES CITOYENS

ABAT-POUSSIÈRE

Une demande a été déposée pour effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur deux voies au lieu d'une seule dans les routes ou sections de routes habitées.

BALAYAGE INTERSECTIONS

Une demande a été déposée pour effectuer le balayage des intersections des routes municipales et de la route 132.

DOCUMENTS MUNICIPAUX

Une demande a été déposée pour avoir l'ordre du jour des réunions du conseil municipal et les avis de convocation pour les réunions spéciales, accessibles sur le site internet de la municipalité.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Une demande a été déposée pour que le conseil municipal nomme un des membres du conseil comme personne-ressource sur le dossier du règlement pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées et que la municipalité tienne informer ses citoyens sur le sujet via le journal municipal et le site internet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h20.

Président

Secrétaire